

SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Affectation du résultat 2025 du budget annexe centrale d'achat

Le vingt-quatre (24) juin deux mille vingt-six, le comité syndical du Syndicat mixte ouvert Nord – Pas-de-Calais Numérique s'est réuni à Lens, dans les locaux du Louvre-Lens, sur convocation en date du dix-huit (18) juin deux mille vingt-six, sous la présidence de M. Christophe COULON.

Collectivité	Membre	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
Conseil régional des Hauts de France	Mme Valérie BIEGALSKI	☒	☐	☐	
	Mme Emilie BOMMART	☐	☐	☒	M. HEUSELE
	M. Christophe COULON	☒	☐	☐	
	M. Luc FOUTRY	☐	☐	☒	
	M. Alban HEUSELE	☒	☐	☐	
	M. Yvan HUTCHINSON	☐	☐	☒	M. COULON
	M. Jean-Michel MICHALAK	☒	☐	☐	
	M. Ludovic ROHART	☐	☐	☒	M. MICHALAK
	M. Ghislain TETARD	☒	☐	☐	
	M. Benoît TIRMARCHE	☒	☐	☐	
Département du Nord	M. Grégory BARTHOLOMEUS	☐	☐	☒	
	M. Luc MONNET	☒	☐	☐	
	Mme Marie-Paule ROUSSELLE	☐	☐	☒	
	Mme Marie SANDRA	☐	☐	☒	Mme VANPEENE
	Mme Anne VANPEENE	☒	☐	☐	
Département du Pas-de-Calais	M. Claude BACHELET	☐	☐	☒	M. MONNET
	M. Jean-Claude DISSAUX	☐	☐	☒	Mme MESSEANNE
	Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY	☒	☐	☐	
	Mme Véronique THIEBAUT	☐	☐	☒	M. TIRMARCHE
	Mme Sophie WAROT-LEMAIRE	☐	☐	☒	
Collège ENT ⁽¹⁾	M. Benjamin DENOYELLE	☒	☐	☐	
	M. Vincent DUCOURAU	☐	☐	☒	
Collège données publiques ⁽²⁾	M. Alain DUCHESNE	☒	☐	☐	
	M. Christian LEROY	☐	☐	☒	
		11	0	13	7

(1) Usages numériques / NTIC en matière de numérique éducatif

(2) Accompagnement pour la valorisation des données publiques

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif 2025 voté le 16 janvier 2025 ;

Vu l'instruction comptable M4.

Considérant que le compte financier unique 2025 a été adopté ;

Considérant que le CFU du budget annexe centrale d'achat pour l'exercice 2025 présente les caractéristiques suivantes :

1/ Fonctionnement

Recettes réalisées	2 490 745,32 €	
Dépenses réalisées	2 587 853,22 €	
Solde des réalisations de l'exercice	- 97 107,90 €	(-41 300.17 € - 55 807.73 €) *
Résultats antérieurs reportés	87 741,48 €	(31 933.75 € + 55 807.73 €) *
Résultat à affecter	- 9 366,42 €	

* Reversement partiel de l'excédent de fonctionnement à la collectivité de rattachement

**Après avoir entendu le rapporteur,
 Sur proposition du Président,**

DECIDE

D'affecter le résultat 2025 selon l'affectation suivante :

Chapitre 002 (Recettes) Résultat de fonctionnement reporté	- 9 366,42 €
--	---------------------

Adopté par :

Voix pour : 18
 Voix contre : 0
 Abstentions : 0
 Suffrages exprimés : 18

Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat mixte,

M. Christophe COULON

